

**DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT N° 474-2025-E**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 474 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE-BROMPTON**

**ATTENDU QUE** les articles 113 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une demande visant à modifier les usages autorisés dans la zone AFC-1 ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a régulièrement été donné à la séance ordinaire de ce conseil, tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2025 et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de cette même séance ;

**ATTENDU QUE** l'assemblée de consultation publique a eu lieu le 7 janvier 2026 ;

**EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE-BROMPTON DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 MODIFICATION À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES**

La grille des spécifications des usages permis par zone en annexe du règlement de zonage 474 est modifiée comme suit :

a) En modifiant la note 1 dans la section « Notes » se référant à la grille de spécifications des usages permis par zone, qui se lit comme suit

« 1 - Comme usage secondaire à un usage résidentiel et occupant un maximum de 25% de la superficie totale de plancher du logement. De plus, il ne peut y avoir aucune personne habitant ailleurs que dans le logement qui peut travailler dans celui-ci en raison de l'exploitation de cette entreprise commerciale. Est également permis à l'intérieur d'un bâtiment à vocation commerciale dans la zone AFC-1. »

**ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

**Daniel Veilleux**  
Maire

---

**Pascal Blais**  
Directeur général et greffier-trésorier

*Avis de motion :*  
*Adoption du 1er projet de règlement :*

1<sup>er</sup> décembre 2025  
1<sup>er</sup> décembre 2025

*Avis public de consultation :*  
*Consultation publique:*  
*Adoption du 2e projet de règlement*  
*Avis aux PVH :*  
*Approbation des PVH :*  
*Adoption:*  
*Certificat d'approbation de la MRC*  
*Avis public :*  
*Entrée en vigueur :*

3 décembre 2025  
7 janvier 2026  
2 février 2026

Projet

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES PERMIS PAR ZONE

GROUPE, SOUS-GROUPE, CLASSE, SOUS-CLASSE D'USAGES		ZONES						
		1/2						
USAGES PRINCIPAUX	ARTICLES	AFC-1	AFC-2	AFC-3		AFD-1	AFD-2	AFEX-1
Habitation unifamiliale isolée	72-A	X	X			X <sup>15</sup>	X <sup>15</sup>	X <sup>15</sup>
Habitation unifamiliale jumelée et bifamiliale	72-B	X	X					
Habitation unifamiliale en rangée, trifamiliale et multifamiliale	72-C							
Maison mobile	72-D							
Vente au détail, biens de consommation	73-A1							
Vente au détail, équipements	73-A2	X <sup>13</sup>	X <sup>13</sup>					
Produits de construction, équipements de ferme	73-A3	X <sup>14</sup>	X <sup>14</sup>					
Consommation primaire (dépanneur)	73-A4			X				
Poste d'essence	73-A5			X				
Vente de gros, entrepôts	73-B1							
Vente de gros, dépôts extérieurs	73-B2							X
Services professionnels	73-C1a	X	X <sup>1</sup>			X <sup>1</sup>	X <sup>1</sup>	X <sup>1</sup>
Services personnels	73-C1b	X <sup>1</sup>	X <sup>1</sup>			X <sup>1</sup>	X <sup>1</sup>	X <sup>1</sup>
Services artisanaux	73-C1c	X <sup>1</sup>	X <sup>1</sup>			X <sup>1</sup>	X <sup>1</sup>	X <sup>1</sup>
Services financiers	73-C2							
Services commerciaux (aucun entreposage extérieur)	73-C3							
Services véhicules vente	73-C4a							
Services véhicules (entretien de base)	73-C4b							
Services entretien, reconditionnement	73-C4c							
Services récréatifs intérieurs (sans alcool)	73-C5a							
Services récréatifs intérieurs (avec alcool)	73-C5b							

Services éducatifs intérieurs	73-C5c							
Services récréatifs extérieurs	73-C5d							
Services récréatifs extérieurs contraignants	73-C5e							X
Services hôteliers	73-C6	X <sup>3</sup>	X <sup>3</sup>			X <sup>3</sup>	X <sup>2</sup>	X <sup>21</sup>
Restauration	73-D			X <sup>18</sup>				
Services caractères érotiques	73-E							
Parcs et terrains de jeux	74-A							
Équipements publics, accès limités	74-B							
Équipements publics, accès particuliers	74-C							

Projet